

Déclaration de classification en réaction au feu

Le 4 septembre 2024,

Madame, Monsieur,

Vu la forme du produit Bourrelet, qui ne relève pas du champ d'application de la norme EN 14303, il n'est pas soumis au marquage CE. Cependant, Saint-Gobain veille à ce que tous ses produits soient suivis au même titre que les produits couverts par la norme EN 14303.

Vu le rapport de classement au feu A1 du produit ;

Vu les contrôles de production réguliers effectués dans le cadre d'un système de management de la qualité, y compris la mesure, selon la norme applicable, de la quantité de matière organique présente dans les produits en laine minérale fabriqués ;

Vu la certification ISO 9001 du système de management de la qualité couvrant l'ensemble des sites SAINT-GOBAIN ISOVER ;

Nous, SAINT-GOBAIN ISOVER – PARIS La Défense (France), déclarons que le(s) produit(s) :

BOURRELET 511

Fabriqué(s) dans les usines de : CHALON-SUR-SAÔNE (71)

Est (sont), en raison de leur faible niveau de combustibilité, classé(s) dans la **classe A1** de réaction au feu.

Cette déclaration de classification ne vaut que pour le produit tel que défini dans la fiche technique de SAINT-GOBAIN ISOVER en vigueur. Elle ne saurait présumer du classement obtenu par l'assemblage et/ou l'incorporation de ce produit dans un système constructif ou dans un kit.

Cette déclaration est valable à compter du 4 septembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Stéphan Garcia
Directeur Général Saint-Gobain Placo & Isover